

5.1.6.1 - EXERCER UNE MISSION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR EN ENTREPRISE (2 JOURS)

Code RS6834 enregistré le 01/10/2024 certificateur CMA FRANCE

Objectif général

Permettre au tuteur ou au maître d'apprentissage de développer une relation professionnelle de qualité avec l'apprenant, en respectant leurs droits et devoirs mutuels. Cette formation vise à favoriser l'atteinte des objectifs du contrat d'apprentissage et à réduire les risques de rupture.

Objectif pédagogique

- Accueillir et intégrer un apprenant au sein de l'entreprise ;
- Encadrer et évaluer la progression de l'apprenant ;
- Mettre en place une relation professionnelle bienveillante avec l'apprenant en lien avec l'organisme de formation afin de limiter les risques de rupture de contrat.

Prérequis

- Aucun

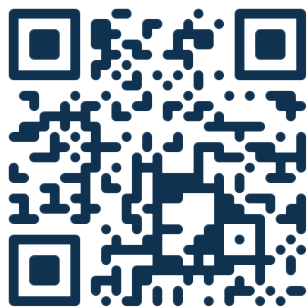
Les + de votre CMA :

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau
- Directement opérationnelles en entreprise.



Pour plus d'informations

Durée : 14h

Public : Chefs d'entreprise / Conjoint(s) / Salariés / Demandeur d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

Suivi et évaluation :

Acquis mesurés en entrée et en fin de formation.

Épreuve de certification :

- Étude de cas
- Analyse réflexive de la pratique professionnelle
- Remise d'une attestation de réussite le cas échéant
- Attestation de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs.
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos).
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOLAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Modalités d'inscription :

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Jour 1 : Situer le cadre d'action de sa mission tutorale

Matin

Découvrir les missions du tuteur ou du maître d'apprentissage :

- Mesurer les différences / points communs entre un rôle de manager et un rôle de tuteur
- Identifier les principales fonctions tutorales et se positionner par rapport à celles-ci.

Respecter le cadre juridique et relationnel du tutorat.

Après-midi

Être force de proposition dans le recrutement d'un alternant. Accueillir et intégrer l'alternant dans l'entreprise :

- Objectifs et enjeux d'un accueil et d'une intégration réussis
- Construire un plan d'intégration adapté au profil de l'alternant.

Créer une relation partenariale avec l'organisme de formation.

Jour 2 : Organiser la professionnalisation de son alternant, encadrer et évaluer sa progression

Matin

- Identifier les compétences à développer et adapter les situations de travail.
- Transmettre son savoir-faire.

Après-midi

Évaluer un apprenant :

- Intérêt et enjeux de l'évaluation des acquis
- Méthodes d'évaluation et leurs applications.
- Accompagner un apprenant en construisant une relation professionnelle positive et bienveillante.

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations